CRÉDIT PHOTO : RICHARD LEBLANC

LE reflet DE SAINT-HIPPOLYTE

DÉCEMBRE 2017
[VOL.1 N°3]

DÉPÔT DU BUDGET

NOUVELLE BAISSE DE TAXES POUR 2018 !

[P8]

INFO-LOISIRS

TOUT SUR LA PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS HIVERNALES

[P15]

ÉVÉNEMENTS

LA JOURNÉE ACTINEIGE ET LE FESTIVAL D'HIVER SONT DE RETOUR !

[P17]

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

SAINT-HIPPOLYTE.CA

[MOT du maire]

Comme une fin d'année est toujours propice à la rétrospective, c'est un portrait plus que positif des réalisations de nos différents services que nous dressons à quelques jours de la nouvelle année. Vous retrouverez en ces pages certains bilans de projets qui furent réalisés ou amorcés en 2017.

Parmi ceux-ci, la collecte à trois voies dont l'implantation s'est révélée une réussite alors qu'en août dernier nous avions déjà atteint le tonnage qui avait été estimé pour toute l'année. De même, la participation à la collecte des bacs bruns pour une première année devrait dépasser les attentes avec les chiffres concluants que vous trouverez dans la section environnement de notre bulletin.

Dans le secteur de l'environnement, des loisirs et de la culture l'année fut également riche en réalisations marquantes avec l'octroi, par les gouvernements du Québec et du Canada, d'une subvention de 1 151 202 $ pour la construction d'un centre communautaire au parc Roger-Cabana. À cela s'ajoute l'entente de développement culturel se chiffrant à 15 000 $ avec le ministère de la Culture et des Communications, la création du Fonds vert, visant l'implantation d'un nouveau programme de soutien à l'action environnementale, le réaménagement de certains parcs, le développement du réseau de sentiers au Centre de plein air et la création de nouveaux événements à saveurs culturelle et familiale. Enfin, on se doit de souligner la mise en place des programmes de premiers répondants et de sauvetage nautique qui auront certainement contribué à l'amélioration de la sécurité comme de la qualité de vie des citoyens de Saint-Hippolyte.

Ces accomplissements des douze derniers mois se sont concrétisés dans le cadre d'une planification structurée dans le respect de nos orientations financières et d'une vision du développement à long terme. C'est sur ces solides assises que s'est déroulé le processus budgétaire de l'année à venir. Préparé avec rigueur et visant la mise en œuvre d'un autre important plan d'action annuel, le budget de l'année 2018 fut adopté le 11 décembre dernier. Vous en retrouverez les faits saillants en ces pages, de même que toutes les précisions vous permettant de mieux comprendre cet exercice budgétaire.

Un conseil renouvelé

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein de notre équipe. Occupant les postes laissés vacants par les conseillers sortants Gilles Beauregard et Denis Lemay, Jennifer Ouellette et Patrice Goyer sont reconnus pour leurs engagements respectifs dans notre communauté. Je suis persuadé qu'ils sauront accomplir leurs mandats avec intégrité et dévouement. Vous pourrez en apprendre davantage sur chacun d'eux dans la section Actualité de ce bulletin.

Je vous présente ce conseil renouvelé avec beaucoup d'enthousiasme et je profite de cette période de réjouissances pour vous présenter, au nom des employés de la Municipalité et de mes collègues du conseil municipal, un très joyeux temps des fêtes et nos meilleurs vœux pour la nouvelle année !

Bruno Laroche

Quelques réalisations

DE 2017 EN BREF...

- Implantation de la collecte à trois voies ;
- Mise en place des programmes de pompiers premiers répondants et de sauvetage nautique ;
- Création du Fonds vert, un programme de soutien à l'action environnementale ;
- Début de la construction du futur centre des loisirs au parc Roger-Cabana grâce à une subvention de 1 151 202 $;
- Réaménagement de plusieurs parcs et espaces verts ;
- Poursuite de la réfection d'asphalte et du réseau de drainage ;
- Développement du réseau de sentiers au Centre de plein air Roger-Cabana ;
- Création de nouveaux événements à saveurs culturelle et familiale.

Deux nouveaux membres au sein du conseil municipal

MOT DU MAIRE

Les candidats élus dans le cadre de la récente élection municipale à Saint-Hippolyte ont été assermentés le 13 novembre dernier lors de la séance du conseil. Outre le conseiller élu sans opposition Bruno Allard et les conseiller(e)s réélus Chantal Lachaine, Yves Dagenais et Donald Riendeau, les nouveaux conseillers Jennifer Ouellette et Patrice Goyer sont entrés en fonction pour un premier mandat à la Municipalité. Occupant les postes laissés vacants par les conseillers sortants Gilles Beauregard et Denis Lemay, les nouveaux élus ont été présentés officiellement par le Maire Bruno Laroche.

« Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres au sein de notre équipe. Jennifer Ouellette et Patrice Goyer sont reconnus pour leurs engagements respectifs dans notre communauté. Je suis persuadé qu'ils sauront accomplir leurs mandats avec intégrité et dévouement. Je tiens à souligner que je vous présente ce conseil renouvelé avec beaucoup d'enthousiasme. »

Patrice Goyer est issu d'une famille souche de Saint-Hippolyte : la famille Goyer-Labelle. Pompier depuis 1990, il a amorcé sa carrière ici même à Saint-Hippolyte alors qu'il œuvrait comme chef aux opérations et directeur intérimaire du Service de sécurité incendies entre 2006 et 2012. Il a ensuite été recruté par la Ville de Saint-Jérôme où il occupe actuellement le poste de lieutenant pour le Service incendies. Monsieur Goyer est également très impliqué dans sa collectivité, effectuant entre autres du bénévolat auprès des jeunes. Il a notamment accompagné les sorties du groupe de musique Azimut et cumulé différentes fonctions pour les Stars de Lachute, en plus d'initier le « hockey cosom » à l'école des Hauteurs où il y est aussi reconnu pour son engagement dans les différentes activités.

Jennifer Ouellette réside depuis plus de 19 ans à Saint-Hippolyte avec ses deux filles et son époux. Cette infirmière de profession a œuvré à l'hôpital Notre-Dame de Montréal et à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme avant de transiter vers le milieu de l'éducation où elle a enseigné les soins infirmiers pendant cinq ans, pour devenir ensuite directrice adjointe en formation professionnelle. Aujourd'hui directrice d'une école primaire, elle détient une maîtrise en gestion de l'éducation et complète actuellement un doctorat sur le même sujet. Très engagée dans son milieu, Madame Ouellette a œuvré de nombreuses années au sein du conseil d'établissement de l'école alternative La Fourmilière et à l'école secondaire des Hauts-Sommets. Elle a également été journaliste bénévole au journal local Le Sentier.

Les membres du conseil et de l'organisation municipale souhaitent à Monsieur Goyer et à Madame Ouellette un grand succès dans leurs nouveaux défis au sein de la Municipalité.

Brunch des bénévoles

C'est le dimanche 19 novembre dernier, à l'école des Hauteurs, qu'avait lieu le traditionnel brunch des bénévoles de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Organisé par le Service des loisirs afin de souligner l'implication de plusieurs citoyens au sein d'organismes de la communauté hippolytoise, l'événement a réuni plus de 150 personnes, dont une trentaine ont été honorées par quelques employés municipaux ainsi que par les membres du conseil. La Municipalité tient à souligner le dévouement de plus de 250 bénévoles qui œuvrent au sein des 48 organismes à but non lucratif sur son territoire.

AVIS DE NOMINATION

Le maire de Saint-Hippolyte, Bruno Laroche, est heureux d'annoncer l'entrée en fonction de Monsieur **Welley Bigras Jr** à titre de directeur du Service de sécurité incendies de la Municipalité. Monsieur Bigras succède à Stephen Canestrari qui a occupé cette fonction au cours des trois dernières années.

Capitaine aux opérations et responsable des formations depuis 2015 au Service de sécurité incendies de la Municipalité de Saint-Hippolyte, Welley Bigras JR est également enseignant pour l'Institut de protection contre les incendies du Québec (IPIQ). Il a aussi occupé le poste d'enseignant et chef de division et de direction des opérations à l'Académie des pompiers. Reconnu pour son implication bénévole, il a collaboré à de nombreuses activités bénéfices et supporté plusieurs causes dans notre région ces dernières années.

Les membres du conseil et de l'administration municipale souhaitent la bienvenue et le meilleur des succès à M. Bigras Jr dans ses nouvelles fonctions.

Noël magique des pompiers

Pour une deuxième année consécutive, les pompiers de Saint-Hippolyte, et des membres de leurs familles, ont offert un Noël magique à des enfants de milieux défavorisés résidant sur le territoire de la municipalité, le 16 décembre dernier. Cette année, c'est plus d'une quarantaine de jeunes qui ont ainsi eu droit, accompagnés de leurs parents, à un repas des fêtes de même qu'à deux cadeaux chacun. Sur la photo on reconnait le directeur du Service de sécurité incendies Welley Bigras Jr, des représentants du groupe Bauval et de l'Association des constructeurs de route et grands travaux du Québec (principal commanditaire de l'événement), le maire de Saint-Hippolyte Bruno Laroche et le conseiller responsable du dossier sécurité incendies Patrice Goyer en compagnie de plusieurs pompiers.

Quand célébration rime avec récupération !

La période des Fêtes est bien souvent synonyme de consommation. Avec les cadeaux et les réceptions qui se multiplient durant cette période, on se retrouve avec une quantité importante d'emballages et d'autres produits dont il faut se départir. Comme pour toute l'année, votre bac de récupération est évidemment l'un de vos alliés importants pendant la période des Fêtes. Il ne peut cependant recevoir toutes les matières ! Recycq-Québec a préparé ce petit aide-mémoire pour vous aider à vous y retrouver : il renferme tous les détails sur les façons de se départir de chacune des matières de façon responsable.

Veuillez noter que les sapins ne sont pas récupérés à Saint-Hippolyte, vous pouvez donc les réserver pour la collecte des ordures.

DÉPÔT DE NEIGE OU DE GLACE SUR LES LACS ET COURS D'EAU

Savez-vous pour quelles raisons le règlement municipal sur les nuisances interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé sur les lacs et cours d'eau municipaux ? Cet article réglementaire a été adopté pour réduire les impacts de la fonte des neiges et des glaces sur la qualité des eaux de surface.

Les neiges et glaces usées provenant de nos stationnements et accès privés contiennent de nombreux contaminants tels que des débris, des abrasifs, des sels de déglaçage, des métaux lourds (plomb, fer, manganèse, chrome), des huiles, des graisses, de l'essence, etc. Ces contaminants se retrouvent directement dans les lacs et cours d'eau au moment de la fonte des neiges et des glaces, lorsque ces dernières ont été entreposées sur le couvert de glace d'un lac ou d'un cours d'eau.

Le **Guide des collectes 2018** sera distribué avec votre compte de taxes municipales en février prochain. **Après la fermeture saisonnière de l'écocentre**, conservez vos bonnes habitudes écologiques en allant porter chez des récupérateurs, les matières qui peuvent être nocives pour l'environnement. Consultez la section Où aller après la fermeture saisonnière ? du site Internet des écocentres de notre MRC au **www.ecocentresrdn.org** .

Collecte à trois voies :

BILAN DE NOTRE PRODUCTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis l'implantation de la collecte à trois voies à Saint-Hippolyte, le 19 juin 2017, notre production de matières résiduelles est demeurée relativement stable. En effet, de juillet à septembre 2017, les proportions de déchets, matières recyclables et matières organiques se distribuaient de la façon suivante :

• **Déchets à 60 %** • **Matières recyclables à 23 %** • **Matières organiques à 16 %**

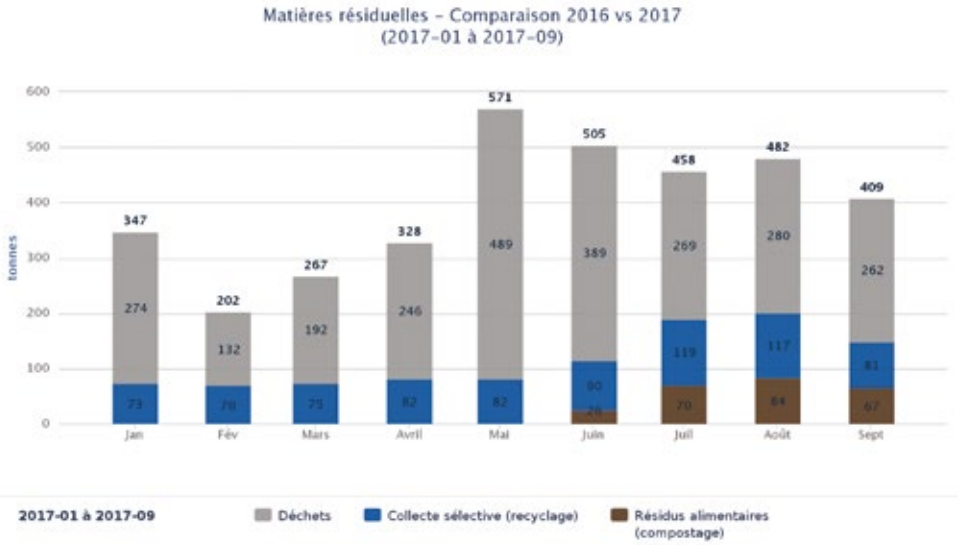

Le Service de l'environnement de Saint-Hippolyte tient à féliciter les citoyens ayant emprunté le grand virage de la collecte à trois voies. En août, nous avions déjà atteint le tonnage annuel qui avait initialement été estimé ! Votre participation à la collecte des bacs bruns est au-delà de nos attentes !

Il reste cependant du travail à faire. Considérant la composition théorique des matières résiduelles d'origine résidentielle (Source : Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2012-2013, p.4), **nous devrions plutôt voir osciller notre production de matières résiduelles selon les proportions suivantes :**

• **Déchets à 12 %** • **Matières recyclables à 35 %** • **Matières organiques à 47 %**

Pour 2018, donnons-nous l'objectif d'augmenter notre performance en détournant de l'enfouissement une plus grande proportion des matières résiduelles que celle que nous générons !

Je m'engage !

En 2018, ma production de matières résiduelles atteindra les proportions suivantes :

• **Déchets à 51%** • **Matières recyclables à 28%** • **Matières organiques à 21%**

En réduisant notre production de déchets, nous diminuons notre production de gaz à effet de serre tout en augmentant le montant des subventions versées par le gouvernement pour nos efforts de détournement des matières de l'enfouissement, ce qui aura des répercussions bénéfiques sur l'ensemble de la communauté.

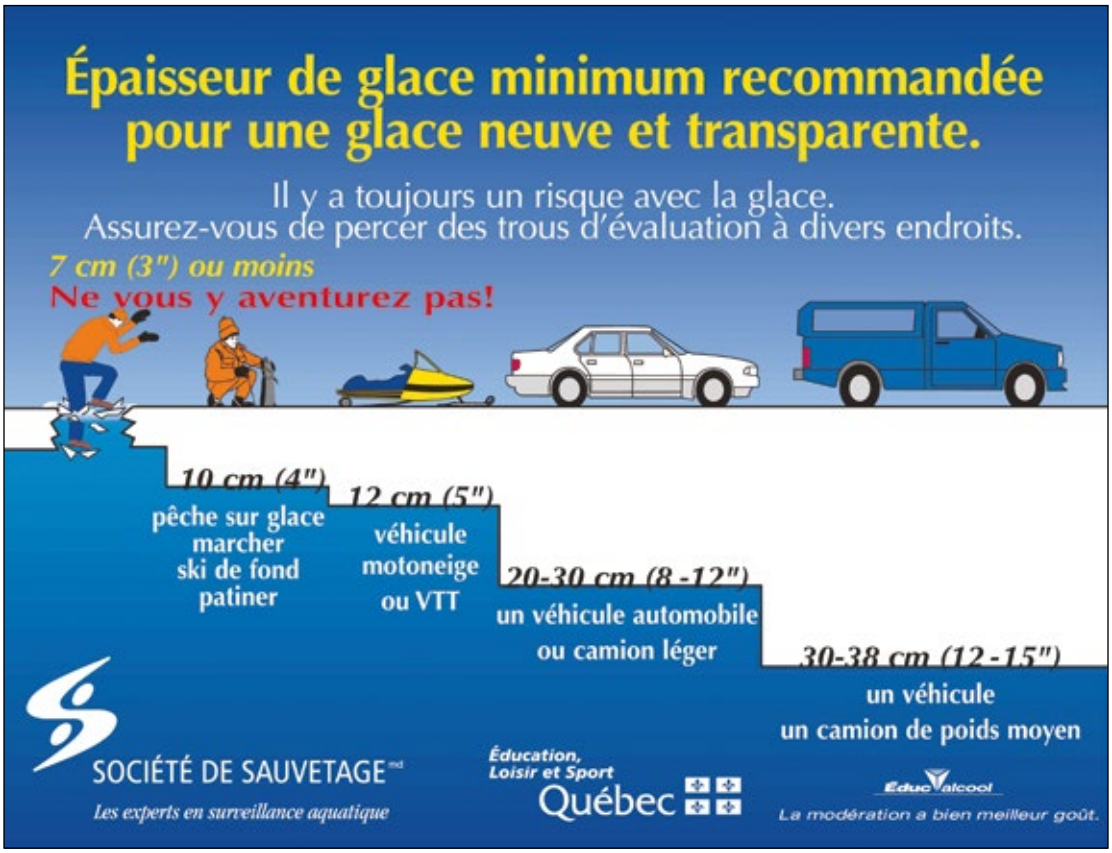

FOSSES SCELLÉE : PENSEZ À VIDANGER !

Vous recevrez des invités au cours de la période des Fêtes ? Prenez les devants et songez à faire vidanger votre fosse scellée, histoire d'avoir l'esprit tranquille et de profiter pleinement des festivités.

Pour un rendez-vous, communiquez avec Fosses septiques Beauregard au 450 565-4718 ou 1 877 588-6868. Veuillez noter que des frais supplémentaires de 320 $ s'appliquent pour les vidanges effectuées en urgence le 25 décembre et le 1er janvier.

LE COMPOSTAGE : UN JEU D'ENFANTS !

Dans le cadre d'un projet organisé par la Municipalité, les élèves de niveau primaire de la première à la sixième année, en collaboration avec l'école des Hauteurs, seront invités à décrire par un court texte ou par une illustration « *Comment je peux convaincre mes amis et ma famille d'utiliser le bac brun* ». Un élève par niveau sera ensuite sélectionné afin de faire partie des Petits ambassadeurs.

Les Petits ambassadeurs seront ensuite invités à :

- Devenir des modèles pour leurs camarades de classe et leurs professeurs en récupérant leurs matières organiques en classe et lors des repas ;
- Être un exemple pour leurs famille, amis et voisinage en participant activement à la collecte des bacs bruns et en encourageant leur entourage à faire de même ;
- Prendre part à certains événements et à une campagne de sensibilisation au cours de l'année 2018.

Surveillez le site Web de la Municipalité dès février pour découvrir les trucs et astuces de nos Petits ambassadeurs !

Discours du budget 2017

PRÉSENTÉ PAR BRUNO LAROCHE LE 11 DÉCEMBRE 2017

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers membres du conseil,

L'ensemble des orientations financières qui furent adoptées par le conseil municipal au cours des huit dernières années étaient issues d'une vision à long terme basée sur un mode de gestion consciencieusement planifié. Le budget équilibré que je vous présente aujourd'hui s'inscrit dans cette même démarche de planification rigoureuse et il témoigne de notre souci de maintenir un effort fiscal satisfaisant pour l'ensemble des contribuables, année après année.

Cet exercice budgétaire se sera déroulé, comme chacun de ceux que nous avons eu le privilège de réaliser, dans le respect de l'équité intergénérationnelle qui repose sur un principe simple, soit celui d'avoir en tout temps, les moyens de nos investissements. Pour s'assurer de l'équité entre les générations, il importe avant tout d'être en mesure de contrôler notre endettement. Emprunter en fonction de la durée de vie d'une infrastructure, miser sur des programmes de subvention avant toute autre forme de financement, affecter une portion du surplus budgétaire au fonds de roulement, voilà des stratégies qui illustrent parfaitement cette vision à long terme, qui nous aura permis de mettre de l'avant de nombreux projets, en assurant une gestion responsable de notre dette.

Près de 8 000 000 $ en subventions

Afin de poursuivre le développement harmonieux de notre municipalité, nous avons déployé de nombreux efforts afin d'obtenir, par le biais de différents programmes fédéraux et provinciaux, l'équivalent de 1 M $ par année en subventions depuis huit ans. C'est de cette façon qu'ont, entre autres, été financés des investissements tels que la revitalisation du noyau villageois (706 000 $ de subvention pour 1 060 000 $ de dépenses), la bibliothèque municipale (873 700 $ de subvention sur une facture de 2.9 M $), la nouvelle caserne (663 000 $ sur un montant total de 1 300 000 $) et le futur Centre des loisirs au parc Roger-Cabana qui sera financé à même l'excédent budgétaire et par l'attribution de subventions de nos gouvernements (1 151 200 $ en subventions sur une enveloppe de 2 151 000 $). Tout ceci sans compter de nombreuses autres formes de soutien financier qui furent accordées à la Municipalité pour le développement de projets en culture, plein air, environnement ou pour la mise à niveau de nos infrastructures.

Puiser dans nos excédents budgétaires représente également un levier financier important nous permettant de réaliser les projets qui visent le développement de notre milieu de vie, en nous assurant de limiter l'endettement, d'économiser sur les intérêts et d'éviter la hausse du compte de taxes. Comme notre dette demeure contrôlée, cette approche nous garantit de bénéficier d'un cadre budgétaire solide afin de poursuivre l'amélioration des services offerts et de nos infrastructures, en n'affectant pas la capacité de payer des contribuables.

Nouvelle baisse du taux de taxation

Outre la gestion rigoureuse des dépenses, l'augmentation de la richesse foncière provenant de nouvelles constructions et le marché favorable des transactions immobilières auront largement contribué à assurer la santé financière de notre Municipalité au cours de la dernière année avec plus de 371 000 $ en revenus supplémentaires. Nous sommes fiers d'affirmer que cette hausse de la construction résidentielle a été réalisée selon des orientations axées sur un développement harmonieux et durable.

Ces excellentes nouvelles me permettent de vous annoncer aujourd'hui une autre réduction du taux de taxation pour l'année 2018, le faisant ainsi baisser de 0,68 $ à 0,67 $ du 100 $ d'évaluation. Nous sommes également en mesure d'accorder cette année une réduction de 0,04 $ du 100 $ d'évaluation sur les immeubles non résidentiels. Cette baisse représente une diminution du fardeau fiscal de 139 000 $ pour la population hippolytoise en 2018. À titre d'exemple, cette réduction du taux de taxes équivaut, pour une maison unifamiliale moyenne évaluée à 250 000 $, à

une réduction de 25 $ en 2018, cumulée à des réductions de 50 $ et 25 $ au cours du rôle triennal 2015-2017, soit une baisse totale de 100 $ pour trois ans.

Dans ce contexte de gestion planifiée, en tenant compte des enjeux auxquels devra faire face notre Municipalité, nous déposons aujourd'hui un budget dont les dépenses et les revenus se chiffrent à **13 033 299 $**, soit une croissance de 3,84 % par rapport à l'exercice précédent. Sur ce montant, on note une augmentation de 155 416 $ de la quote-part à la MRC de la Rivière-du-Nord, incluant le transport collectif. De même, la contribution à la Sûreté du Québec augmente de 115 300 $, portant celle-ci à 1 815 800 $ pour l'année 2018, soit 13.93 % de l'enveloppe budgétaire de la Municipalité.

En ce qui a trait au service de la dette à l'ensemble, 1 242 381 $ y sont attribués annuellement, dont 170 100 $ représentent un remboursement anticipé d'une dette de pavage de l'année 2017. Cette gestion responsable de la dette équivaut, en total de remboursements pour 2018, à 9.53 % du budget. Il importe de se rappeler que même si l'endettement total net estimé au 31 décembre sera de 12 242 705 $, seule une somme de 9 088 354 $ est payable par l'ensemble de la population. Les répartitions locales, les subventions gouvernementales et les redevances de carrières et sablières sont responsables du solde de 3 154 351 $ de l'endettement total net, montant qui ne se retrouve donc pas sur le compte de taxes des contribuables.

Des projets structurants et harmonieux

Comme chacun des exercices budgétaires est réalisé dans l'intérêt de notre collectivité, il importe de savoir que 76 % de ce budget est consacré aux services directs à la population, dans une approche d'amélioration de notre qualité de vie. Parmi les projets qui figureront à l'agenda de nos services municipaux en 2018, on retrouve des investissements dans le réaménagement de nos parcs et espaces verts, notamment la poursuite du développement du réseau de sentiers et l'inauguration du nouveau centre des loisirs au parc Roger-Cabana, l'aménagement du nouveau parc de la Promenade et la phase 2 du réaménagement du parc des Quatorze-îles. De même, le projet de patinoire couverte au lac Connelly se concrétisera en 2018 et nous poursuivons nos démarches afin qu'une importante part du financement de ces travaux soit assurée par une subvention.

Bien au-delà d'un concept abstrait, le développement durable de notre territoire guide également nos orientations annuelles. C'est ainsi que nous amorcerons cette année l'attribution de l'aide financière accordée par la Municipalité dans le cadre du nouveau fonds vert et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 $, que nous procéderons à l'installation de quatre nouvelles bornes de recharge électrique et que nous assurerons également le suivi et la coordination du déménagement de notre nouvel écocentre.

Du côté des travaux publics, une enveloppe de plus de 1 355 000 $ sera attribuée à la mise aux normes de nos infrastructures qui se poursuivra avec la réfection de plusieurs routes et la prise en charge de problèmes de canalisation.

Enfin, encore cette année, nous avons choisi d'accorder une place de choix à la culture en réservant une enveloppe financière pour l'élaboration d'une programmation riche et diversifiée pour toute la famille. Plus de 150 activités culturelles pourront ainsi être réalisées en 2018, dont certaines financées dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

Au cours des dernières années nous avons pu constater une croissance marquée de la fierté et du sentiment d'appartenance au sein de notre collectivité. Nous ne pouvons qu'espérer que les investissements prévus dans cette nouvelle planification budgétaire les renforcent encore davantage et contribuent à notre bonheur de profiter d'un cadre de vie qui se modernise et s'enrichit au bénéfice de sa population.

Ce sentiment de fierté est également palpable au sein de toute l'administration municipale qui déploie de nombreux efforts afin que puisse se concrétiser cette vision soigneusement planifiée par le conseil municipal. Je souhaite remercier ceux et celles qui ont ainsi contribué à nous permettre de réaliser un imposant plan d'action au cours de la dernière année et qui ont participé à l'élaboration de ce processus budgétaire pour 2018, tout particulièrement la direction générale, les directions de services, le personnel de la Municipalité et mes collègues du conseil municipal. C'est portés par les mêmes valeurs et habités par le même désir de poursuivre sur cette lancée que nous amorçons avec enthousiasme cette nouvelle année financière.

Budget 2018

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2018	BUDGET 2017	ÉCART
Administration générale	1 542 739 $	1 520 216 $	22 523 $
Sécurité publique	2 795 711 $	2 558 770 $	236 941 $
Transport	3 175 081 $	2 954 682 $	220 399 $
Hygiène du milieu	1 920 141 $	1 707 505 $	212 636 $
Santé et bien-être	6 000 $	6 000 $	0 $
Urbanisme	426 250 $	432 817 $	(6 567 $)
Loisirs et plein air	958 870 $	972 957 $	(14 087 $)
Culture et bibliothèque	579 638 $	537 506 $	42 132 $
Frais de financement	1 561 269 $	1 616 696 $	(55 427 $)
Immobilisations	67 600 $	243 675 $	(176 075 $)
BUDGET TOTAL	**13 033 299 $**	**12 550 824 $**	**482 475 $ 3,84%**

TAUX DE TAXE	2018	2017	2016
Taxe foncière générale	0,67 $	0,68 $	0,70 $
Taxe foncière - non-résidentiel	1,10 $	1,14 $	1,14 $
Ordures, recyclage et matières organiques - résidentiel	155 $	155 $	155 $
Taxe d'eau résidentielle	255 $	200 $	200 $
Tarif vidange de fosses septiques	70 $	70 $	70 $
Tarif vidange de fosses scellées ***	180 $	180 $	180 $

*** Le taux est fixé à 180$ pour la 1e vidange et à 125$ pour les vidanges supplémentaires

Taux de taxe

0.67$/100$ D'ÉVALUATION

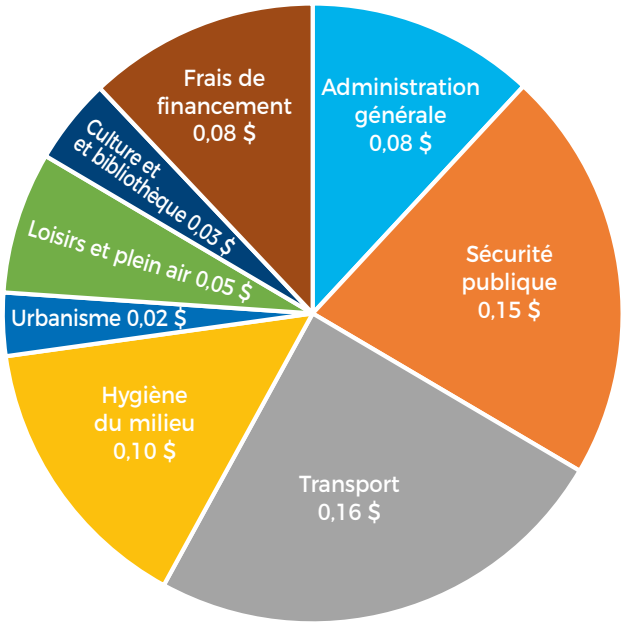

LES PROJETS À VENIR EN 2018

- Patinoire couverte au lac Connelly ;
- Aménagement du nouveau parc de la Promenade et phase 2 du réaménagement du parc des Quatorze-îles ;
- Installation de quatre nouvelles bornes de recharge électrique ;
- Aménagement d'un véhicule en station de décontamination pour le Service de sécurité incendies ;
- Étude de suivi de l'état de santé des lacs ;
- Achat d'un véhicule électrique ;
- Poursuite de l'aménagement des sentiers au Centre de plein air Roger-Cabana ;
- Aménagement d'un site d'apport volontaire pour la collecte à trois voies ;
- Inauguration du nouveau Centre des loisirs.

Pour un hiver sans souci !

IMPORTANTS RAPPELS SAISONNIERS

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

En période hivernale, **le stationnement sur les voies publiques est interdit du 15 novembre au 23 décembre et du 3 janvier au 15 avril, entre minuit et 7 h**. *Règlement SQ-900.*

Le stationnement de votre véhicule en bordure de votre propriété doit par ailleurs être effectué de façon à ne pas nuire aux activités de déneigement.

Il est également interdit de déposer la neige dans toutes les rues de la Municipalité. *Article 14 du règlement SQ-902 sur les nuisances.*

Nos équipes travaillent parfois tard dans la nuit ou très tôt le matin en période hivernale avec comme seul objectif de procéder rapidement au déneigement des routes. Nous faisons appel à la collaboration et à la compréhension des citoyens afin de nous permettre de compléter rapidement ces opérations et ainsi, assurer à la population de circuler de façon sécuritaire sur l'ensemble de notre territoire.

La Municipalité de Saint-Hippolyte est responsable de l'entretien de plus de 180 kilomètres de routes sur son territoire. Pour en faciliter le déneigement et éviter des bris et autres incidents causés par les opérations de déneigement, l'équipe du Service des travaux publics tient à rappeler les consignes à respecter pour la saison hivernale à venir.

Veuillez bien identifier, à l'aide de balises de couleur appropriée, les murs, les haies, les clôtures et autres éléments paysagés ou structuraux présents en bordure de la route. Les murs et les clôtures doivent être situés **à 60 cm de l'emprise de rue** (ligne de terrain). *Article 5.2.1 du règlement de zonage 863-01.*

Les abris temporaires doivent être situés **à plus d'un mètre de l'emprise de rue**. *Article 5.2.1 du règlement de zonage 863-01.*

Lors de la journée de cueillette des ordures, il importe de s'assurer que les trois différents bacs soient disposés de façon à ne pas nuire aux opérations de déneigement. Les contenants doivent être situés **en bordure de la rue, sur le terrain de la résidence desservie par le service, de 1 à 1.2 mètre de la chaussée** (Règlement 1049-11). Le positionnement du bac en retrait de la chaussée permet également d'éviter les bris de bacs pouvant être occasionnés par les opérations de déneigement en période hivernale. Les roues du bac doivent être orientées du côté de la maison, afin d'éviter les bris au niveau du couvercle lorsqu'il est vidé. Il importe aussi de déneiger les bacs roulants après une tempête, à défaut de quoi l'entrepreneur de collecte ne pourra les vider de leur contenu.

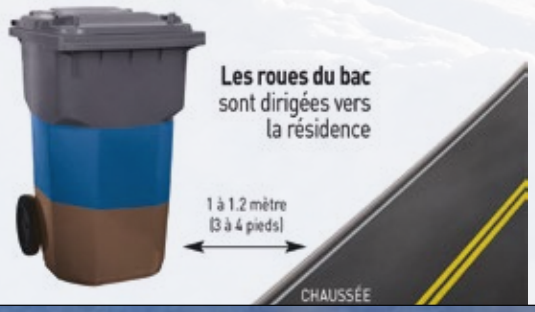

2017 : Une année riche en réalisations

TRAVAUX ROUTIERS

La mise aux normes de nos infrastructures demeure une priorité pour la Municipalité. L'entretien et la réparation de celles-ci sont confiés au Service des travaux publics qui vise à offrir à la population un milieu de vie de qualité et un environnement sécuritaire. C'est dans cet esprit que d'importants travaux ont été réalisés au cours de la dernière année.

Comme pour tous les investissements et toutes les dépenses engagées par l'administration municipale, la recherche de subvention aura fait partie intégrante de la planification de ces travaux. En voici un bref résumé :

Subventions obtenues :

- Volet Aide à l'amélioration du réseau routier : 24 250 $
- Programme d'Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) : 128 140 $
- Les travaux de réfection suivants ont été financés dans le cadre d'une subvention de la TECQ (taxe d'accise sur l'essence) de l'ordre de 823 000 $ en 2017 :

LIEU	MONTANT INVESTI
10e Avenue	65 000 $
88e Avenue	40 000 $
89e Avenue	30 000 $
90e Avenue	30 000 $
104e Avenue	62 000 $
106e Avenue	13 000 $
305e Avenue	135 000 $
411e Avenue	86 000 $
412e Avenue	45 000 $
415e Avenue	19 000 $
Rue Boucher	26 000 $
Chemin du Lac-de-l'Achigan	195 000 $
Chemin du Lac-à-l'Ours	33 000 $
Travaux de rapiéçage divers	117 000 $

Au total c'est donc plus de 975 390 $ en subventions qui ont servi à financer les travaux d'amélioration de nos infrastructures en 2017.

TRAVAUX RÉALISÉS

- La transformation de 3 500 tonnes de pavage recyclé nous a permis, entre autres, de réaliser le rechargement des cinq rues suivantes :
  - Rue du Soleil 800 tonnes
  - Rue Brière 160 tonnes
  - Chemin du Lac-Léonard 800 tonnes
  - 66e Avenue 140 tonnes
  - 167e Avenue 160 tonnes
- Travaux de correction de ponceaux :
  - 305e Avenue 85 000 $
  - Lac des Chutes 140 000 $
- Installation de 163 ponceaux pour une longueur totale de 978 mètres
- Stabilisation d'une partie du chemin de Kilkenny : 35 000 $
- La tournée des trappes à sable, effectuée à cinq reprises l'été dernier, a permis d'évacuer près de 470 tonnes de matières (équivalent de trente camions dix roues).
- Confection de quatre trous d'homme et identification, par des repères métalliques, de 140 trous d'homme.
- Nettoyage des accotements et fossés sur le chemin du Lac-Connelly sur 7.5 km et sur le chemin des Quatorze-îles sur 1 km.
- Un nouveau branchement d'aqueduc sur le réseau municipal.
- Émondage de 16.7 km d'accotement de route.
- Traitement de 1 200 requêtes.
- Réaménagement paysagé de l'hôtel de ville et du Pavillon Aimé-Maillé.
- Réfection de plus de 2 km de sentiers de ski de fond.

La culture donne des ailes !

POUR UNE DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS A ATTRIBUÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSURANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL.

Accordée en vertu du programme *Aide aux initiatives de partenariat*, l'entente d'un an porte sur un plan d'action comportant une enveloppe budgétaire totalisant 10 000 $, soit 5 000 $ provenant du ministère de la Culture et des Communications et une contribution de 5 000 $ de la Municipalité. Parmi les projets réalisés en 2017, soulignons la mise en place d'activités littéraires animées par une zoothérapeute, le développement d'une série d'animation auprès de services de garde en milieu familial pour stimuler l'éveil à la lecture, des conférences, des cours de chant et de musique à l'école des Hauteurs, un spectacle de musique et la réalisation de capsules vidéo ayant comme objectif la promotion de la programmation culturelle et des services offerts par la bibliothèque.

L'équipe du Service culture et bibliothèque est fière d'avoir contribué concrètement à l'essor de la vie culturelle grâce au déploiement de ces projets novateurs qui ont touché plus de 1 500 citoyens.

UNE PANOPLIE D'ACTIVITÉS & D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS

Spectacles jeunesse, expositions, escapades gourmandes, conférences, projection de courts métrages, *Le Jour de la Marmaille* et Club de lecture comptent parmi les activités culturelles qui furent les plus populaires en 2017. Cette programmation favorise le lien entre les familles en plus d'insuffler des connaissances artistiques, d'encourager le dialogue entre les artistes et les citoyens et d'établir entre eux, un contact privilégié. Outre les activités organisées à la bibliothèque, la Municipalité propose également des événements rassembleurs en plein air dont le traditionnel Pic-Nic électrik et le Festival d'hiver.

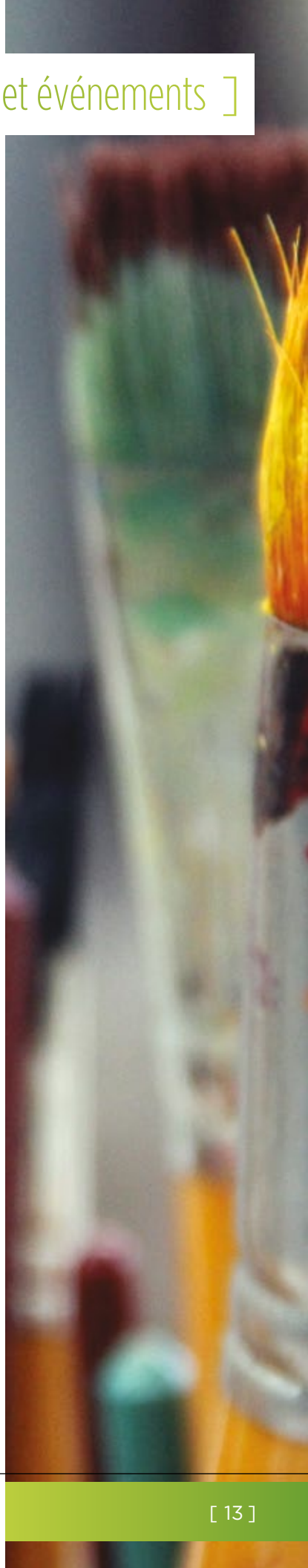

Expositions

14 DÉCEMBRE AU
30 JANVIER
RENÉE NOREAU, PEINTRE
L'ÉCHO DES SILENCES

Cette artiste-peintre, reconnue et appréciée par ses pairs, s'est découvert un intérêt pour la peinture en 1989. Depuis, elle a développé son art en se laissant transporter, entre autres, par l'univers d'expressionnistes abstraits de renom. Le résultat de sa démarche dévoile des œuvres contrastantes qui incitent le spectateur à trouver sa propre résonance à travers l'*écho des silences*. À voir absolument !

Vernissage le 14 décembre de 17 h à 19 h
Entrée libre

1ER FÉVRIER AU
20 MARS
LISE-ANNE BERNATCHEZ, SCULPTEURE

Formatrice artistique spécialisée, elle voue un intérêt particulier à la création d'œuvres tridimensionnelles. Il en résulte des personnages ludiques, de toutes tailles, façonnés à partir de matériaux divers dont le tissu, le bois ou même des articles recyclés. Cette exposition propose également des créations 2D où sont exploitées diverses techniques mixtes. Ressourcez-vous en plongeant dans cet univers déjanté peuplé de créatures imaginaires !

Vernissage le 1er février de 17 h à 19 h | Entrée libre

22 MARS AU
8 MAI
MARCEL CLOUTIER, PHOTOGRAPHE
PHOTOGRAPHIES GRANDS FORMATS

Ce photographe aguerri capte à travers sa lentille des sujets évocateurs dont le sens va bien au-delà de l'image. Habilement, il fait des associations étonnantes entre la quiétude de la nature et la faune montréalaise. Le spectacle est d'autant plus saisissant par la démesure dont l'artiste fait usage pour illustrer ses propos. *Photographies grands formats* est l'une de ses expositions marquantes qu'il ne faut pas manquer.

Vernissage le 22 mars de 17 h à 19 h
Entrée libre

UN BILAN POSITIF !

L'année 2017 aura apporté sont lot de nouveautés notamment avec l'ajout d'un événement familial *Le jour de la Marmaille*. Pas moins de 300 personnes ont pris part aux festivités qui se déroulaient à la bibliothèque. La première édition d'une série d'activités gourmandes allait aussi séduire un nouveau public : *Vins et musiques du monde*. Le succès fût tel qu'il aura fallu ajouter une seconde soirée. En compagnie d'un sommelier, d'un chef cuisinier et d'un chanteur, 170 personnes se sont régalées en dégustant vins et bouchées raffinées. Au cours de l'année, neuf expositions ont aussi été présentées pour le plus grand plaisir des visiteurs mais également des groupes scolaires qui, chaque mercredi, se déplacent à la bibliothèque. Enfin, la bibliothèque aura accueilli plusieurs spectacles thématiques dont un conteur professionnel, de même que des artistes locaux et régionaux. Plusieurs centaines de personnes auront largement profité de cette programmation. L'année 2018 s'annonce tout aussi riche et prometteuse ! Visitez le site Web de la Municipalité et notre page Facebook pour tous les détails !

Activité gourmande

Vins & MUSIQUES du monde

4 ET 11 MAI
DE 19 H 30 À 21 H 30

Cette activité, à la fois gourmande et culturelle, propose une escapade aux couleurs de l'Espagne en compagnie d'un sommelier qui assurera la dégustation de vins assortis de bouchées raffinées, au son d'une musique rythmée.

Inscription requise | 35 $ par personne | 18 ans+

Possibilité de s'inscrire dès le 15 février, en personne, à la bibliothèque. Seul le paiement confirme l'inscription.

Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord

INSCRIPTIONS AU CAPRDN.QUEBEC

ACTIVITÉS OFFERTES PAR LES CAPRDN

Rigolo-bambin | (18 MOIS À 24 MOIS) | COURS PARENTS-ENFANTS

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
18-24 mois	27 janv. au 17 mars	8 sem.	Samedi 9 h	45 min.	École des Hauteurs	53,60 $	10

Cardio-bambin | (3 À 5 ANS) | COURS PARENTS-ENFANTS

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
3-5 ans	27 janv. au 17 mars	8 sem.	Samedi 9 h 45	45 min.	École des Hauteurs	53,60 $	12

Initiation au patinage sur glace | (4 À 8 ANS)

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
4-8 ans	20 janv. au 24 février	6 sem.	Samedi 9 h 15 à 10 h	45 min.	Parc Roger-Cabana	47 $	12

Cardio-nature raquette | (14 ANS+)

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
14 ans+	31 janv. au 21 mars	8 sem.	Mer. 18 h 30 à 19 h 30	60 min.	Parc Roger-Cabana	56 $	20

Gardiens avertis | (11 ANS+)

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
11 ans+	17 et 24 février	2 sem.	Samedi 8 h à 12 h	4 heures	Pavillon Aimé-Maillé	42 $	25

Badminton | COURS PARENTS-ENFANTS

ÂGE	DATES	SESSION	HORAIRE	DURÉE	LIEU	PRIX	NBR PARTICIPANTS MAX.
Pour toute la famille	8 janv. au 27 mai	8 sem.	Mardi et jeudi 18 h 15 à 21 h 15	3 heures	École des Hauteurs	5 $ à la fois*	

**Carte d'abonnement ou carte prépayée obligatoire dès janvier 2018.*

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

COURS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Ateliers d'un jour !

Figurine décorative

(8 ANS+) | COURS PARENTS-ENFANTS
Facile à réaliser, ces joyeux personnages de tissu ajoutent une touche de fantaisie à toute création florale ou peuvent même se transformer en marionnette. Matériel inclus.

SAMEDI, 9 H À 12 H | ATELIER D'UN JOUR
25 $ RÉSIDENT ET 29 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
3 FÉVRIER À LA BIBLIOTHÈQUE

Immersion artistique | peinture

Réalisation d'une œuvre complète, du croquis jusqu'à la peinture. Chaque participant repart avec son chef-d'œuvre ! Sujet : paysage d'hiver
Matériel inclus : toile, pinceaux et peinture acrylique.

SAMEDI, 9 H À 12 H | ATELIER D'UN JOUR
25 $ RÉSIDENT ET 29 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
27 JANVIER À LA BIBLIOTHÈQUE

Immersion artistique | peinture

Réalisation d'une œuvre complète, du croquis jusqu'à la peinture. Chaque participant repart avec son chef-d'œuvre ! Sujet : inspiration d'un grand maître
Matériel inclus : toile, pinceaux et peinture acrylique.

SAMEDI, 9 H À 12 H | ATELIER D'UN JOUR
25 $ RÉSIDENT ET 29 $ NON-RÉSIDENT | GR. 2
24 FÉVRIER À LA BIBLIOTHÈQUE

Immersion artistique | technique mixte

Réalisation d'une œuvre complète avec l'utilisation de divers matériaux (technique mixte). Chaque participant repart avec son chef-d'œuvre ! Sujet libre. Matériel inclus.

SAMEDI, 9 H À 12 H | ATELIER D'UN JOUR
25 $ RÉSIDENT ET 29 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
24 MARS À LA BIBLIOTHÈQUE

Sculpture textile

Transformer un chandail en une sculpture de 45 cm, c'est possible ! Étape par étape, le participant sera guidé dans la réalisation de ce projet unique. Possibilité d'exposer son œuvre dans le cadre d'une exposition collective à la bibliothèque. Léger goûter et matériel inclus

SAMEDI, 9 H À 17 H | ATELIER D'UN JOUR
45 $ RÉSIDENT ET 52 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
13 JANVIER À LA BIBLIOTHÈQUE

Session de cours

Anglais conversation

Keep your brain alert ! Le jeu de société est le point de départ de cet atelier linguistique qui invite le participant à pratiquer son anglais dans un contexte agréable.

JEUDI, 10 H À 12 H
72 $ RÉSIDENT ET 83 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
18 JANVIER AU 22 FÉVRIER AU PAVILLON AIMÉ-MAILLÉ

Atelier d'écriture créative

Atelier donnant libre cours à la créativité spontanée, à l'exploration de différentes facettes de l'écriture où chaque participant prend plaisir à évoluer à son propre rythme. Léger goûter inclus

MERCREDI, 17 H À 20 H
60 $ RÉSIDENT ET 69 $ NON-RÉSIDENT | GR. 1
17 JANVIER AU 22 FÉVRIER
AU PAVILLON AIMÉ-MAILLÉ

Danse en ligne 50 ans+

Gardez la forme et faites de belles rencontres grâce à ce cours de danse en ligne sociale. Plaisir garanti !

LUNDI
DÉBUTANT | 13 H À 14 H 15 | GR. 1
INTERMÉDIAIRE | 14 H 15 À 15 H 30 | GR. 2
79 $ RÉSIDENT ET 91 $ NON-RÉSIDENT
15 JANVIER AU 9 AVRIL AU PAVILLON AIMÉ-MAILLÉ
RELÂCHE LE 2 AVRIL

ORGANISMES LOCAUX

Disco des jeunes 7 à 12 ans

DJ sur place et prix de présence

19 H À 21 H 30 | 5 $ | PAVILLON DU LAC BLEU
PROCHAINES DATES : 12 JANVIER, 9 FÉVRIER,
9 MARS ET 6 AVRIL

Club de karaté

Discipline noble qui inculque le respect du prochain. Entraînement physique qui permet d'apprendre à parer les attaques de l'adversaire. Note : Seuls les résidents peuvent bénéficier de la politique familiale applicable à ce cours.

LUNDI ET MERCREDI | 18 H 30 À 20 H
8 JANVIER AU 28 MARS À L'ÉCOLE DES HAUTEURS
90 $ | ADULTE NON-RÉSIDENT 105 $
80 $ | ENFANT NON-RÉSIDENT 92 $

Inscription à la Maison des loisirs ou en ligne au **saint-hippolyte.ca**

Journée ACTINEIGE

La journée Actineige se veut l'occasion rêvée pour les jeunes de **4 ans à 12 ans** de faire leurs débuts en ski de fond ! Joignez-vous à notre équipe de moniteurs et venez jouer et glisser avec nous en cette journée d'initiation au ski de fond !

DATE : 6 janvier • HEURE : 10 h à 12 h • COÛT DE PARTICIPATION : GRATUIT ! • LOCATION D'ÉQUIPEMENT SI REQUIS : 5 $

Soccer

Le FC Boréal débutera sa période d'inscription pour la saison printemps-été 2018 le 22 janvier prochain et ce, jusqu'au 13 mai 2018 inclusivement. Le rabais de 25 $ sur inscription hâtive sera de retour, du 22 janvier au 4 février 2018.

Informations et inscriptions au **fcboreal.ca**

Randonnée nocturne

EN RAQUETTE

C'est le **samedi 27 janvier à 18 h** que se tiendra la troisième édition de notre randonnée nocturne en raquette, au Centre de plein air Roger-Cabana.

Les participants, munis de raquettes et de lampes frontales, seront guidés à travers les sentiers enneigés pour une randonnée d'environ 1 h 30. Par la suite, un goûter et un verre de vin seront servis à l'intérieur du pavillon.

Coût de l'activité
10 $ résidents
20 $ non-résidents

Location de raquettes
5 $ résidents
10 $ non-résidents

Inscriptions jusqu'au au 19 janvier
Maison des loisirs ou au www.saint-hippolyte.ca

À ROGER-CABANA,

LE SKI C'EST GRATUIT !

La Municipalité est heureuse d'annoncer que la passe de saison donnant accès aux sentiers de ski et de raquette sera désormais gratuite pour les résidents de la Municipalité à compter de cet hiver !

Les citoyens n'auront qu'à se rendre au pavillon Roger-Cabana durant les heures d'ouverture et à présenter une preuve de résidence de la Municipalité.

Tarifs pour location de raquettes ou ensemble de ski de fond (ski, bâtons et bottes)

Enfant membre	**5 $**	Adulte membre	**10 $**
Enfant non-membre	**7 $**	Adulte non-membre	**15 $**

Les CAPRDN, VOUS CONNAISSEZ ?

Depuis Janvier 2017, la Municipalité de Saint-Hippolyte est membre des Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord. Cet organisme régional a pour mission de promouvoir le jeu, l'activité physique et le sport en mettant à la disposition des citoyens de la MRC, plusieurs installations sportives du territoire.

Ainsi, les citoyens de Saint-Hippolyte peuvent profiter de plusieurs activités en piscine ou en salle et ce, au tarif « membre ».

Pour plus d'informations, consultez le **caprdn.quebec**

Festival d'hiver

HORAIRE DES ACTIVITÉS • 10 FÉVRIER 2018

11 h à 15 h :
- Jeux gonflables & animation
- Restauration et tire d'érable
- Essais d'équipement de plein air par Atmosphère
- Coin du feu

11 h à 14 h : Maquillage pour enfants

14 h : Spectacle *LES ORIGINES DU BONHOMME*

12 h 30 à 14 h : Jeux animés tels que Souque à la corde, course de bacs, soccer, skis géants…

13 h : Heure du conte au coin du feu

14 h à 14 h 20 : Cardio-Raquette avec les CAPRDN

14 h 30 : Chasse aux trésors

Inscriptions

COURS DE SKI

PÉRIODE D'INSCRIPTION : DU **1ER AU 20 DÉCEMBRE 2017** EN LIGNE OU AU SERVICE DES LOISIRS

Résidents de Saint-Hippolyte : 95 $
Non-résidents : 115 $ par enfant
La passe de saison du réseau n'est PAS incluse.

Les cours auront lieu **les dimanches du 14 janvier au 18 février 2018** au Centre de plein air Roger-Cabana (2060, chemin des Hauteurs)

N.B. : l'enfant sera classé en fonction de son niveau technique. Nombre de places limitées.

Pour information : www.saint-hippolyte.ca ou Service des loisirs au 450 563-2505, poste 2231

Réalisations 2017

Le Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire fut des plus actifs en 2017. Voici quelques-unes de ses principales réalisations :

Demandes de subvention accordées :
- **Kino Québec :** 800 $ pour la mise sur pied du Festival d'Hiver ;
- **MRC de la Rivière-du-Nord :** 10 000 $ pour le projet réaménagement des sentiers non-motorisés au Centre de plein air Roger-Cabana ;
- **Gouvernements du Québec et du Canada :** 1 151 202 $ pour la construction du nouveau Centre des loisirs.

Parc des Quatorze-Îles : Aménagement de modules d'hébertisme (à noter qu'une phase 2 verra le jour en 2018).

Centre de plein air Roger-Cabana :
- Début de la construction d'un nouveau Centre des Loisirs ;
- Mise à niveau de plus de 1.5 km de sentiers vélo de montagne et de raquette (sentiers R3, R4 & R6) ;
- Reconfiguration et changement de la signalisation des sentiers de ski de fond ;
- Création d'une nouvelle carte des sentiers ;
- Organisation d'une course à pied familiale dans le cadre du Festival des Sentiers.

Parc Aimé-Maillé : Installation d'un filet-protecteur sur le terrain de soccer.

Plage du lac de l'Achigan : Excavation du sol et aménagement d'une nouvelle surface de volleyball de plage.

Pavillon du lac Bleu : Aménagement d'un nouveau terrain de volleyball.

Adhésion à CAPRDN (Centres d'activités physiques Rivière-du-Nord) : Inscription au tarif « membre » pour les citoyens de Saint-Hippolyte à toutes les activités proposées par les CAPRDN sur le territoire de la MRC.

Parc Connelly : Remplacement des poteaux et des filets de tennis et aménagement de nouveaux bancs.

Le dégagement des sorties en période hivernale

Les premières bordées de neige nous rappellent l'importance de penser à inclure le dégagement des sorties de notre résidence dans notre plan d'évacuation en cas d'incendie. En effet, l'accumulation de neige ou de glace dans les sorties extérieures peut grandement nuire à une évacuation d'urgence. Voici quelques conseils de prévention à ne pas négliger cet hiver !

- Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres.
- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation.
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée.

LORS D'UN INCENDIE, VOUS ET LES MEMBRES DE VOTRE FAMILLE POURRIEZ AVOIR **MOINS DE TROIS MINUTES** POUR SORTIR SAINS ET SAUFS DE VOTRE DOMICILE. IMAGINEZ LES PRÉCIEUSES SECONDES QUE VOUS PERDRIEZ SI LA SORTIE QUE VOUS DEVIEZ UTILISER LORS D'UN INCENDIE ÉTAIT ENNEIGÉE !

- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaît la façon de les ouvrir et d'y accéder.
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille pour augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie.

Dégagez vos sorties de tout objet encombrant comme les jouets, les chaussures, les sacs d'école, les pelles, la souffleuse, le barbecue, les meubles de jardin rangés, etc.

Pensez à...

- Informer votre Municipalité si la borne-fontaine située près de votre résidence n'est pas déneigée.
- Vérifier si votre centre de la petite enfance, votre garderie ou votre gardienne en milieu familial a prévu une sortie de secours autre que la sortie principale, et si les sorties de secours sont bien dégagées et déneigées.
- Vérifier si vos parents en perte d'autonomie sont conscients des risques d'incendie et si les sorties de secours de leur domicile sont déneigées en tout temps.

Référence : site internet MSP

La prévention des incendies pendant le temps des fêtes

EN VUE DES PRÉPARATIFS DU TEMPS DES FÊTES, VOICI QUELQUES CONSEILS DE PRÉVENTION EN SÉCURITÉ INCENDIE. CEUX-CI SERONT UTILES LORS DE L'INSTALLATION DU SAPIN ET DES DÉCORATIONS DE NOËL.

L'INSTALLATION DU SAPIN

- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.

Attention au monoxyde de carbone !

Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.

IDENTIFIEZ LES SOURCES DE CO

- Les véhicules à moteur à combustion (les automobiles, les motoneiges, les véhicules tout-terrain) en marche dans les garages souterrains ou attenants à la maison, ou dans des endroits clos ;
- Les fournaises au mazout, les poêles au bois et le chauffage au gaz ;
- Les appareils de chauffage à combustible comme le gaz naturel, le kérosène, le pétrole et le bois ;
- Les appareils fonctionnant au propane ou au gaz comme une cuisinière, un réfrigérateur, une sécheuse et un barbecue ;
- Les outils à moteur à combustion comme les tondeuses, les souffleuses, les scies et les polisseuses.

IDENTIFIEZ LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION

- Les intoxications surviennent lorsque l'appareil ou le véhicule fonctionne mal ou lorsqu'il est utilisé dans un espace fermé ou mal ventilé. Les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du CO.

Souvent, les symptômes d'une intoxication au CO s'apparentent à ceux d'une indigestion alimentaire :

- Faible exposition : mal de tête frontal, nausées et fatigue ;
- Exposition moyenne : mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et du jugement ;
- Exposition très importante : faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès.

SAVIEZ-VOUS QU'ALLUMER LES LUMIÈRES DANS UN SAPIN TROP SEC RISQUE DE CAUSER UN INCENDIE?

- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.
- Lorsque vous donnez un **cadeau** qui nécessite des **piles**, fournissez-en avec le cadeau. Ainsi, personne ne sera tenté de retirer la pile de l'avertisseur de fumée pour faire fonctionner l'objet.
- **Ne brûlez pas les emballages de cadeaux, ni les branches de sapin** dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée et **évitez d'y suspendre des matières inflammables** (tissus synthétiques, sapinages, guirlandes de papier, etc.)

Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

LA MUNICIPALITÉ POSSÈDE UN RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) APPLICABLE À CERTAINS SECTEURS OU À CERTAINES CATÉGORIES DE PERMIS.

Ce règlement fait en sorte que les projets déposés en vue d'obtenir un permis de la Municipalité doivent faire l'objet d'une évaluation qualitative. Cette évaluation permet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale de tous les projets en tenant compte des particularités de chaque situation et emplacement. Il y a donc une série d'objectifs et de critères associés au type de travaux et au terrain concerné qui visent à s'assurer que le projet rencontre les préoccupations d'implantation et d'intégration souhaitées.

À Saint-Hippolyte, les PIIA s'appliquent aux endroits suivants :

- Le noyau villageois ;
- Les secteurs commerciaux ;
- Les terrains situés à moins de 100 mètres d'un lac ;
- Les terrains situés à une altitude de 325 mètres et plus ;
- Les terrains présentant une pente de 20 % et plus.

Il faut retenir que cette procédure d'approbation implique, pour le requérant d'un permis, un délai d'approbation des travaux plus long. Une demande de PIIA doit être soumise obligatoirement au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour analyse et recommandation et ensuite, au Conseil pour l'approbation finale. Les rencontres ayant lieu une fois par mois, il faut donc compter un délai qui peut varier entre 2 et 6 semaines selon le moment du dépôt de la demande de permis.

Pour connaître les projets qui doivent être soumis au PIIA, communiquez avec le service d'Urbanisme de la Municipalité. Il est important de prendre cette information compte tenu que le PIIA pourrait modifier le projet initialement prévu ainsi que le calendrier d'émission du permis.

URBANISME : SERVICES EN LIGNE

Vous pouvez compléter des formulaires en ligne concernant certaines demandes destinées au Service de l'urbanisme. Pour accéder à ces formulaires, consultez le site Web de la Municipalité sous la rubrique services aux citoyens/services en ligne.

Voici la liste des formulaires disponibles :

- Demande de permis pour une nouvelle résidence
- Demande de certificat d'autorisation bâtiment ou construction accessoire
- Demande de dérogation mineure
- Demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres
- Projet soumis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

On peut aussi obtenir plus de renseignements en composant le 450 563-2505, poste 2224.

[URBANISME]

La dérogation mineure

LA DÉROGATION MINEURE CONSTITUE UNE PROCÉDURE **D'EXCEPTION** EN VERTU DE LAQUELLE LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT AUTORISER LA RÉALISATION DE TRAVAUX PROJETÉS OU LA RÉGULARISATION DE TRAVAUX EN COURS OU TERMINÉS, LESQUELS NE SATISFONT PAS À TOUTES LES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS D'URBANISME. ELLE ASSURE À LA RÉGLEMENTATION UNE CERTAINE SOUPLESSE D'APPLICATION DANS LA MESURE OÙ IL S'AGIT D'UNE DÉROGATION DITE « MINEURE ».

L'analyse de la demande se base principalement sur les critères suivants :

- l'application du règlement de zonage ou de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur ;
- elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis ;
- une demande de dérogation mineure doit respecter l'esprit des règlements en vigueur et la demande ne s'applique que dans des circonstances exceptionnelles.

La dérogation mineure n'est surtout pas :

- un moyen de légaliser des travaux réalisés sans permis ou à l'encontre des règlements ;
- un moyen d'éviter une modification aux règlements d'urbanisme ;
- une incitation au non-respect des règlements ;
- un moyen de légaliser une erreur survenue lors de la construction ;
- un moyen de contourner les règlements d'urbanisme.

Les principales étapes obligatoires que doit suivre une demande de dérogation mineure sont :

a) analyse et recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

b) publication de la demande dans un journal local ;

c) décision du Conseil municipal lors d'une assemblée.

Les seules dispositions réglementaires ne pouvant pas faire l'objet d'une dérogation mineure se rapportent aux aspects suivants :

- règlement de construction ;
- usage (ex : commerce dans une zone résidentielle) ;
- nombre de logements (densité d'occupation).

PRINCIPAUX PERMIS ÉMIS PAR LE SERVICE D'URBANISME EN 2017

TYPE DE PERMIS	NOMBRE	
	2017	2016
Agrandissement résidentiel	29	28
Nouvelle résidence	87	76
Coupes d'arbres	130	117
Démolition d'une habitation	12	17
Galerie, patio, perron, véranda ouverte	26	30
Garage détaché	33	30
Installation septique	110	118
Logement d'appoint ou intergénérationnel	12	20
Ouvrage de prélèvement des eaux	108	104
Piscine creusée	6	5
Piscine hors terre	29	35
Quai	22	12
Remise	66	79
Rénovation / amélioration rés. +5000 $	140	126
TOTAL	**810**	**797**

Service du greffe

UNE PREMIÈRE ANNÉE BIEN REMPLIE POUR LE NOUVEAU SERVICE DU GREFFE

DEPUIS UN AN, LA MUNICIPALITÉ S'EST DOTÉE D'UN SERVICE DU GREFFE, DIRIGÉ PAR MADAME MARIE-ÈVE HUNEAU. EN PLUS D'AGIR À TITRE DE CONSEILLÈRE JURIDIQUE, LA NOUVELLE GREFFIÈRE EST ÉGALEMENT RESPONSABLE DE NOTRE MÉMOIRE COLLECTIVE, ASSURANT LA GESTION DES PRÉCIEUSES ARCHIVES DE LA MUNICIPALITÉ. EN 2017, UN IMPORTANT TRAVAIL S'EST AMORCÉ DE CE CÔTÉ AFIN DE REVOIR LE PROCESSUS DE GESTION DOCUMENTAIRE.

À l'ère des nouveaux moyens technologiques et avec le développement qu'a connu Saint-Hippolyte au cours des dernières années, les archives étaient de plus en plus nombreuses. L'acquisition d'un logiciel de gestion documentaire s'imposait pour faciliter la recherche et la conservation des documents.

Plusieurs documents, reçus ou produits par la Municipalité, doivent être conservés de façon permanente pour assurer la pérennité de notre histoire collective mais également puisqu'ils revêtent dans certains cas une importance particulière qui leur accorde un tel statut. Toutefois, d'autres se doivent d'être détruits après un certain nombre d'année pour libérer l'espace, déjà restreint, pour les documents à conservation permanente. Les délais de conservation des documents sont établis par le calendrier de conservation de la Municipalité, approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Par exemple, les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont à conservation permanente tout comme les différents règlements et les soumissions accordées. Les documents concernant les finances, tels que factures et autres, sont conservés pour une période de six ans puis sont ensuite détruits. Sont ainsi conservés, dans les voutes de la Municipalité, les procès-verbaux des assemblées de conseil depuis 1881 !

Nouvelle gestion des séances du conseil

Après avoir implanté un nouveau logiciel de gestion documentaire, le Service du greffe s'est attaqué à la gestion des séances du conseil. Dans le but d'uniformiser et d'améliorer l'efficacité de la préparation des séances, la Municipalité a ainsi fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion dont l'implantation est prévue pour février 2018. Il faut savoir que depuis 2013, la préparation des séances du conseil municipal est réalisée à partir d'un logiciel et non plus avec des documents papiers, ce qui a diminué de 95 % les frais de papiers et d'impression pour chacune des séances du conseil.

Comme ces nouveaux logiciels font partie de la même famille de logiciels déjà utilisés par la Municipalité, l'uniformisation en facilite grandement l'utilisation et l'implantation.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

- 8 janvier 2018
- 5 février 2018
- 5 mars 2018
- 3 avril 2018 (mardi)
- 7 mai 2018
- 4 juin 2018
- 3 juillet 2018 (mardi)
- 6 août 2018
- 4 septembre 2018 (mardi)
- 1er octobre 2018
- 5 novembre 2018
- 10 décembre 2018

POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville
450 563-2505
2253, chemin des Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224
Environnement p. 2224
Mairie et direction générale p. 2223
Services aux citoyens p. 2221
Taxation p. 2222

Service des Loisirs
450 563-2505, p. 2231
2252, chemin des Hauteurs

Caserne
450 563-2505, p. 2224
1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal
450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque
450 224-4137
2258, chemin des Hauteurs

Plage municipale
450 563-1745
873, chemin du lac-de-l'Achigan

SAINT-HIPPOLYTE.CA

SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

[BIBLIOTHÈQUE]

Calendrier d'activités • Spécial La relâche

L'ESCARGOT, CETTE ÉTRANGE CRÉATURE !

MARDI, 6 MARS | GROUPE #1 : 14 H À 15 H

Observation scientifique pour mieux connaître ces gastéropodes qui habitent nos jardins. Un terrarium avec une dizaine d'escargots terrestres sera apporté par l'animatrice avec tout le nécessaire pour assurer leur bien-être. (5 ans+)

C'EST GÉANT !

MERCREDI, 7 MARS | GROUPE #1 : 14 H À 14 H 45 | GROUPE #2 : 15 H À 15 H 45

L'heure est au divertissement avec une proposition de plusieurs stations de jeux en format géant tels que des châteaux de cartes, des légos, casse-têtes et la création d'un immense abri secret fait de couvertures. Cette aventure se termine par la lecture d'une histoire à la lueur de lampes de poche. (5 ans+)

SPECTACLE DE MARIONNETTES | *TI-JEAN ET LE PAUVRE DIABLE*

JEUDI, 8 MARS | GROUPE #1 : 14 H À 15 H

Ce spectacle met en scène le personnage de Ti-Jean, un ardent défenseur des opprimés, qui ira jusqu'à défier le Diable pour libérer une princesse retenue contre son gré. Comment s'y prendra-t-il pour la délivrer et à quel prix ? (3 ans+)

Avis important : Inscriptions requises pour toutes les activités.

UN MONDE À DÉCOUVRIR !

Une bibliothèque c'est beaucoup plus qu'une simple bâtisse faite de bois et de pierre. C'est aussi un lieu propice aux échanges, à l'apprentissage, aux découvertes littéraires… C'est un milieu de vie où chaque individu qui la fréquente en ressort grandi.

À votre service !

2017 : LA BIBLIOTHÈQUE EN CHIFFRES !

En 2017, près de 20 000 personnes ont franchies les portes de la bibliothèque faisant de ce service l'un des plus sollicités de la Municipalité. Plusieurs facteurs contribuent à cette popularité notamment notre abondante et diversifiée collection qui s'élèvent à plus de 27 000 livres, la variété du calendrier culturel qui propose plus de 150 activités par année dont neuf expositions ou encore la station de postes informatiques et les commodités qui s'y rattachent. Actuellement, la bibliothèque compte plus de 2 500 abonnées qui empruntent plus de 62 000 documents annuellement. Ce nombre ne cesse de s'accroître à raison de 3 % par année.

DÉJOUEZ LES FRAIS DE RETARD

Le saviez-vous ? Depuis peu, il est possible de recevoir deux types d'avis, par courriel, vous permettant de mieux gérer vos prêts et ainsi minimiser les mauvaises surprises… L'un d'eux vous sera acheminé trois jours avant la date d'échéance et le second signalera le retard de vos prêts. Veuillez vous référer au personnel de la bibliothèque pour connaître tous les détails et la façon dont vous pourriez bénéficier de ce nouveau service.

VISITES DE GROUPES SCOLAIRES

L'école des Hauteurs et la bibliothèque municipale sont partenaires dans la découverte et le développement de la lecture auprès des enfants. De septembre à juin, à chaque mercredi, la bibliothèque accueille des classes de la maternelle à la 6e année. Au programme, visite guidée de la biblio, initiation aux arts visuels par le biais de l'exposition en cours, heure du conte pour les plus jeunes, animation spéciale pour les classes de deuxième et troisième niveau, période de lecture. En tout, c'est plus d'une trentaine de visites de groupes scolaires qui auront eu lieu pendant l'année.

MA BIBLIO, tout un monde à découvrir !

COORDONNÉES

2258, chemin des Hauteurs
saint-hippolyte.ca
biblio@saint-hippolyte.ca
Info au 450 224-4137
Bibliothèque de Saint-Hippolyte

HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi
13 h à 20 h
Jeudi et vendredi
10 h à 20 h
Samedi
10 h à 15 h

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Nous serons fermés du 23 décembre au 5 janvier, à l'exception du 27 décembre et du 3 janvier de 10 h à 15 h.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Heure du conte NOUVEL HORAIRE
10 h 30 à 11 h 30
Uniquement le 3e samedi du mois

Scrabble libre NOUVEL HORAIRE
10 h à 12 h
Tous les jeudis

Cercle de lecture
10 h à 12 h
2e vendredi du mois